

Le CESER (Conseil Economique Social Environnemental Régional) est une assemblée constitutionnelle consultative. Les 116 conseillers sont répartis dans les mêmes proportions, 35 % 1er Collège (le patronat) et 2e Collège (les organisations syndicales), 25 % le 3e Collège (le monde associatif) et 5 % pour les personnes qualifiées (nommées par le préfet de région).

Le CESER de Provence-Alpes-Côte d'Azur est un des plus importants de France.

Le CESER est investi d'une triple mission :

- Préalablement à la délibération du Conseil Régional, le CESR doit obligatoirement être saisi par le Président du Conseil Régional sur les budgets primitifs, décisions modificatives et sur les orientations, entrant dans les champs de compétences du Conseil Régional (lycées, services ferroviaires régionaux de voyageurs). À l'issue de leur examen, il émet, conformément à la loi, un avis sur les orientations générales de ces documents, qui est transmis aux Conseillers régionaux

- Le Président du Conseil Régional peut aussi saisir le CESR pour avis ou demande d'étude sur tout sujet de son choix ou de celui de son assemblée.

- Le Conseil économique et social environnemental régional peut également se saisir lui-même de toute question relevant de sa compétence dans les domaines économique, social, sociétal ou culturel.

Les avis, rapports et études adoptés sont transmis aux conseillers régionaux. Ils sont rendus publics dans le magazine d'information CES Info et peuvent être consultés sur le site [www.regi onpaca.fr](http://www.regi.onpaca.fr)

L'investissement des 199 conseillers CGT (71 femmes et 128 hommes) au sein des CESER tout comme l'investissement CGT au sein du CESE National (17 représentants) est conséquent. La CGT se félicite de cet engagement militant pour lequel il convient de travailler avec une double approche :

- Porter au sein des institutions régionales, les positions, propositions, orientations de notre organisation dans des domaines aussi divers que le transport, la fiscalité, l'aménagement

du territoire, la recherche, le développement économique, la lutte contre l'exclusion

- Permettre par notre travail au quotidien que les avis rendus par les assemblées consultatives régionales portent des ambitions de progrès social, d'égalité des chances, de droits nouveaux. Dans de très nombreux domaines, avec le désengagement de l'Etat sur nombre de ces mesures et le transfert de compétences de ceux-ci vers les territoires sans apporter de moyens supplémentaires aux collectivités pour répondre aux besoins des hommes et des territoires se posent des problèmes majeurs.

Pour rendre compte de l'activité de l'ensemble des conseillers CGT dans les CESER, la CGT édite une publication trimestrielle intitulée «@cteurs de l'avis» adressée à tous les Conseillers CGT des CESR et vise deux objectifs :

- être un outil pour renforcer les liens entre le travail de nos Conseillers et les organisations territoriales et professionnelles de la CGT ;
- être un lien et un lieu d'échanges d'informations et d'expériences pour faire vivre notre réseau des Conseillers CGT.

Cette brochure est désormais consultable sur le site de l'UD CGT.

En PACA, le groupe de la CGT est composé de 14 conseillers (4 femmes et 10 hommes) et

exerce des responsabilités importantes dans l'exécutif du CESER, puisqu'il dispose d'un poste de Vice – Président, de deux présidences de commissions, de deux vice présidence de commission et de la présidence du deuxième collègue.

Les membres du groupe CGT sont nommés par le comité régional sur proposition de leur union départementale.

Le Var dispose d'un représentant, il s'agit de notre camarade Jean-Louis HORON, membre du bureau de l'UD.

Jean-Paul LAPORTA coordonne d'activité du groupe CGT.